

Madame Marisol TOURAINE
**Ministre des Affaires Sociales et
de la Santé**
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 20 novembre 2012

LE SECRETAIRE GENERAL

Nos Réf : 2012/11/248 D.Be/NC

Madame la Ministre,

A plusieurs reprises, notre fédération a été alertée par ses responsables concernant des informations délivrées notamment par les ARS relatives à la situation financière de certains établissements. La possibilité que ces hôpitaux soient placés en cessation de paiement est évoquée.

Outre les conséquences pour les fournisseurs, l'hypothèse du non paiement des traitements, primes et indemnités afférentes des personnels médicaux et non médicaux est également posée.

Ainsi, une ARS a indiqué aux représentants Force Ouvrière que 13 établissements de cette région risquaient de se retrouver dans ce cas de figure (sans communiquer la liste de ces établissements).

La simple évocation de cette éventualité provoque, à juste titre, beaucoup d'inquiétudes et d'émotions.

Nous souhaitons vous saisir de ce problème, pour vous faire part de notre réaction.

En premier lieu, notre fédération n'acceptera pas que les personnels d'un établissement ne soient pas payés faute de budget suffisant ou de financement de la ligne de trésorerie ! Il serait scandaleux que nos collègues se retrouvent sans traitement par défaillance de leur établissement employeur.

Déjà, la perte de pouvoir d'achat imposée par le gel de la valeur du point d'indice, la non revalorisation des grilles indiciaires, la sous rémunération des agents de catégorie C plongent nombre de nos collègues dans de grandes difficultés financières.

En second lieu, cette manière d'annoncer un tel risque pose question, surtout si in fine le paiement des traitements est maintenu. Nous sommes fondés à nous interroger s'il ne s'agit

pas d'un mode de gestion et de communication par «le pire». En créant une forte inquiétude, il pourrait sembler plus facile de faire accepter les "efforts et sacrifices" annoncés comme indispensables à la garantie du versement du salaire des agents. Ainsi de nombreux plans de retour à l'équilibre rognant les avancements d'échelon, de grade, supprimant des postes, etc. pourraient être présentés comme un "mal nécessaire", conditionnant la garantie du versement des traitements. Déjà la journée de carence qui pénalise et stigmatise les personnels nous est exposée comme une source de recettes supplémentaires pour les établissements!

Notre fédération, après vous avoir exprimé son point de vue, souhaite que vous confirmiez ou infirmiez cette éventualité.

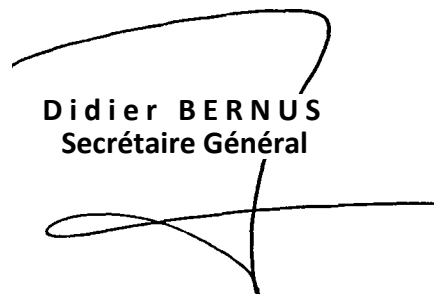
En effet nous ne pouvons, sur un tel sujet, rester dans le flou. La plus grande transparence est due aux personnels exerçant dans les établissements placés sous la responsabilité du ministère dont vous avez la charge.

D'autant que ces personnels ne sont en rien responsables de la situation budgétaire et financière des structures hospitalières. La dette des établissements n'est pas de leur fait, ce n'est pas la leur. Ils payent déjà un lourd tribut en termes de dégradation des conditions de travail, d'exercice professionnel et de reconnaissance.

Vous avez à de multiples reprises indiqué votre attachement à l'hôpital public et souligné la qualité des personnels qui y exercent leur fonctions.

Aussi, Madame la Ministre, votre prise de position et les réponses aux interrogations que nous vous soumettons sur ce sujet sont-elles très attendues.

Dans l'attente et ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame La Ministre, l'assurance de ma très haute considération.


Didier BERNUS
Secrétaire Général